

DISTRIGAZ SA: PROPOSITION DE SCISSION APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Bruxelles - le 30.11.2001.

L'assemblée générale extraordinaire de Distrigaz SA a approuvé ce matin les propositions de scission partielle de la société.

Les activités d'achat - vente de gaz et de commercialisation de capacités internationales ont été cédées, avec effet au premier juillet 2001, à une nouvelle société qui reprendra la dénomination et la marque commerciale de Distrigaz.

Distrigaz SA, dont la dénomination est modifiée en FLUXYS, assurera l'exploitation et le développement du réseau de transport, des installations de stockage et du terminal GNL.

1. Répartition des activités

- **La société de transport, Fluxys** (anciennement Distrigaz), aura pour activité principale l'exploitation, l'entretien, le développement et la commercialisation de l'infrastructure de transport gazière en Belgique, du terminal GNL et des installations de stockage à Zeebrugge et à Loenhout. Elle gèrera, sur le plan administratif et de la gestion des flux, le marché spot de gaz naturel à Zeebrugge (hub services). Fluxys restera titulaire des licences de transport en Belgique.
- **La nouvelle société commerciale, qui reprendra le nom de Distrigaz**, aura pour activité principale l'achat et la vente de gaz naturel en Belgique et en Europe. Elle commercialisera également des capacités de transit et de transport international.

Les actifs apportés à cette nouvelle société comprennent notamment les licences de fourniture en Belgique et à l'étranger, l'ensemble des contrats d'achat et de vente de gaz naturel, les capacités de transit, de transport international et de shipping GNL.

2. Raisons de l'opération de scission

La séparation juridique des activités de transport et des activités commerciales s'inscrit dans le contexte de l'ouverture du marché gazier et tient compte de l'évolution prévisible du cadre légal et réglementaire tant au niveau national qu'au niveau européen. D'autres sociétés gazières européennes (e.a. au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas) ont procédé ou envisagent de procéder à un unbundling similaire de leurs activités.

Les deux sociétés scindées pourront se focaliser davantage sur leurs activités clés et sur leurs objectifs commerciaux respectifs dans des environnements de marché et de régulation très différents:

- Fluxys fonctionne dans un contexte régulé. Elle a pour but de poursuivre le développement de l'infrastructure de transport et d'en commercialiser les capacités au meilleur coût dans le cadre d'un accès régulé au réseau.
- DISTRIGAZ développera des activités d'achat et de vente de gaz et de commercialisation de capacités internationales dans un marché gazier européen caractérisé par une concurrence croissante.

3. Modalités de l'opération de scission

- Les actionnaires actuels de DISTRIGAZ SA participent à proportion égale au capital social de la nouvelle société DISTRIGAZ. Chaque action de DISTRIGAZ SA donne droit au moment de la scission, automatiquement et sans apport supplémentaire, à une action de la même catégorie dans la nouvelle société DISTRIGAZ.
L'action spécifique (golden share) de l'Etat belge dans DISTRIGAZ SA est maintenue en Fluxys. Le Secrétaire d'Etat à l'Energie a en outre fait part de son intention de proposer l'aménagement des dispositions légales relatives à l'action spécifique afin de les étendre à la nouvelle DISTRIGAZ.
- Les actions de catégorie D de la nouvelle DISTRIGAZ qui feront l'objet d'une cotation en bourse, auront une négociabilité comparable à celle des actions D de Fluxys cotées en bourse. A cet effet, la cotation en bourse des actions D de la nouvelle DISTRIGAZ sur le premier marché d'Euronext Bruxelles a été demandée. Un projet de prospectus d'admission a été soumis à la Commission bancaire et financière. Ce prospectus sera disponible via internet (www.distrigas.be et www.investisseurs.be.fortisbank.com) dès le 8 décembre prochain. La première cotation de l'action de la nouvelle DISTRIGAZ est prévue le 10 décembre 2001.

4. Direction des sociétés

Fluxys (anciennement DISTRIGAZ)

La présidence du Conseil d'Administration et du Comité de Direction reste assurée par Jean-Pierre Hansen.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire a nommé Walter Peeraer comme administrateur en remplacement de Jean de Garcia démissionnaire. Walter Peeraer a également été nommé Administrateur-délégué en remplacement de Willy Bosmans.

DISTRIGAZ (suite à l'apport du nom à la société commerciale)

La présidence du Conseil d'Administration et du Comité de Direction sera assurée par Jean-Pierre Hansen.

Le Conseil d'Administration de DISTRIGAZ a nommé Willy Bosmans Administrateur-délégué. John Vermeire a été nommé Directeur général.

Le texte des allocutions de M. Hansen, Président du Conseil d'Administration de DISTRIGAZ SA et de M. Bosmans, Administrateur-délégué de DISTRIGAZ SA à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires est disponible via www.distrigas.be et à partir du 3.12 via les nouveaux sites www.distrigas.be et www.fluxys.net.

Note aux éditeurs

Actionnariat de Fluxys SA

- Tractebel: 38,39%
- Belgian Shell: 16,67%
- Distrihold: 16,75%
actionnaires de Distrihold: Tractebel (50% +1) de Publigaz (50% -1)
- Publigaz: 16,62%
- Bourse (actions D) : 11,57% (*n'inclut pas les actions cotées en bourse détenues par Tractebel*)
- Etat belge: 1 action spécifique

Personnes de contact

Questions relatives à des données financières ou comptables:

José Ghekière

- Tél.: + 32 2 282 73 39
- Fax: + 32 2 282 01 44
- E-mail: jose.ghekiere@distri.be

Contacts / réunions avec les analystes:

Jan Van Brabant

- Tél.: + 32 2 518 65 99
- Fax: + 32 2 518 62 85
- E-mail: jan.vanbrabant@tractebel.com

Presse:

Griet Heyvaert

- Tél.: + 32 2 282 72 30
- Fax: + 32 2 282 79 43
- E-mail: griet.heyvaert@distri.be

Autres langues

Ce communiqué de presse est également disponible en néerlandais et en anglais. Vous pouvez également le consulter sur le site Internet de Distrigaz: www.distrigaz.be et à partir du 3.12.2001 aussi via www.fluxys.net.

Distrigaz SA – Siège social
Avenue des Arts 31
B-1040 Bruxelles
TVA BE 402.954.628
RCB 34991

